

COLLABORATEURS

LAURA-MARIA MARTINI

Notaire Assistant

LISANDRA COLOMBANI

Notaire Stagiaire

AURÉLIA DE ZUTTER

Clerc de Notaire

HINANO SAMPIERI

Clerc de Notaire

ILHAM KARKI

Clerc de Notaire

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES DE COMPÉTENCES

FAMILLE

PATRIMOINE

IMMOBILIER

RURAL

ENTREPRISES

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE

TÉLÉPHONE
04.95.77.02.19

TÉLÉCOPIE
04.95.77.16.96

COURRIEL
office-cesari@notaires.fr

SITE INTERNET
cesari-sartene.notaires.fr

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE
CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO**

Sartène, le 13 août 2019

Dossier suivi par
Hinano SAMPIERI
Courrier: office-cesari@notaires.fr

**SUCCESSION Marie Caroline GHIRARDI
201416 /BC /HS /**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, et sur le site de la préfecture, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Mme POLI Marie Caroline, veuve GHIRARDI Sébastien Antoine, décédée à SOLLACARO le 9 juillet 1988, et par jonction après son décès à :

- 1- Monsieur Dominique Louis **GHIRARDI**, retraité, demeurant à BONIFACIO (20169) 1 rue du Corps de Garde.
Né à BONIFACIO (20169) le 21 juin 1920.
Divorcé de Madame Solange **PELISSOU**.
- 2- Monsieur Joachim Vincent **GHIRARDI**, retraité marine marchande, demeurant à SOLLACARO (20140) Quartier Teppa.
Né à BONIFACIO (20169) le 10 septembre 1927.
Veuf de Madame Monique Thérèse Antoinette Julie **RICARDONI** et non remarié.
- 3- Monsieur Jean Baptiste Henri **GHIRARDI**, retraité, époux de Madame Pierrette Ida **BETTINI**, demeurant à CARRY-LE-ROUET (13620) 7 allée du Grand Mornas.
Né à BONIFACIO (20169) le 8 août 1935.

Je vous prie de transmettre au service de la préfecture notre adresse e-mail : office-cesari@notaire.fr, afin que l'avis de réception de l'avis de prescription nous soit transmis.

Votre bien dévoué.

Maître Bernadette CESARI



Membre d'une association agréée. Étude fermée le Samedi
Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

IBAN : FR48 4003 1000 0100 0016 7981 M35 - BIC : CDCG FR PP XXX

*Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets
Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita*

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de **SOLLACARO (Corse du Sud)**
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 09 août 2019. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, des personnes suivantes :

Madame POLI Marie Caroline, née à SOLLACARO le 3 janvier 1897, veuve GHIRARDI Sébastien Antoine, décédée à SOLLACARO le 9 juillet 1988.
Et par jonction, après son décès, au profit de :

- 1) Monsieur Dominique Louis **GHIRARDI**, retraité, demeurant à BONIFACIO (20169) 1 rue du Corps de Garde.
Né à BONIFACIO (20169) le 21 juin 1920.
Divorcé de Madame Solange **PELISSOU**.
- 2) Monsieur Joachim Vincent **GHIRARDI**, retraité marine marchande, demeurant à SOLLACARO (20140) Quartier Teppa.
Né à BONIFACIO (20169) le 10 septembre 1927.
Veuf de Madame Monique Thérèse Antoinette Julie **RICARDONI** et non remarié.
- 3) Monsieur Jean Baptiste Henri **GHIRARDI**, retraité, époux de Madame Pierrette Ida **BETTINI**, demeurant à CARRY-LE-ROUET (13620) 7 allée du Grand Mornas.
Né à BONIFACIO (20169) le 8 août 1935.

ONT ETE DECLARES PROPRIETAIRES des biens ci-après :

- Une parcelle CONFINA section A N° 115 pour 3ha54a96ca.
- Trois parcelles CRIZZO section D N°s 11, 12 et 13 pour 27a03ca.
- Sept parcelles CRIZZO section D N°s 58 à 64 pour 1ha15a11ca/
- Une parcelle VIGNA NOVA section D N° 66 pour 81a40ca.
- Trois parcelles LUGO section D N°s 346, 347 et 348, pour 44a51ca.
- Une parcelle VIGNA NOVA section D N° 831 pour 5a.
- Deux parcelles LUGO section D N°s 1081 et 1082 pour 6a69ca.
- Une maison d'habitation cadastrée section C N° 288 CHIUSA de 6a30ca au sol.
- Une parcelle section A N°58 VACANTIVO de 20a60ca.
- Une propriété CRIZZO section D N°s 1 à 10 pour 1ha69a66ca.
- Une parcelle VIGNA NOVA section D N° 67 pour 23a07ca.
- Une parcelle VIGNA NOVA section D N° 830 pour 49a50ca.

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

**POUR AVIS, Me Bernadette CESARI, Notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr
(Où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la CdC)**

POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public